

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021-05

COMMUNE DE TRAMOLE

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 02
Votants : 13

L'an deux dix mil vingt et un
Le 18 février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 05 février 2021

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION « rénovation d'une salle socio-éducative et socioculturelle à vocation scolaire et associative »

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Pascale CHOTEL, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Albane PINEDE, Sylvie SABATIER

ABSENTS / EXCUSES : Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Pascale CHOTEL ; Philippe PELLET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Annie PIGNEDE

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

La Commune de Tramolé souhaite réhabiliter une salle socio-éducative et socioculturelle à vocation scolaire et associative afin à la fois d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, de rendre celui-ci accessible aux personnes handicapées et afin de répondre aux besoins des usagers (scolaires, associations).

Différents travaux sont prévus dont :

- Travaux d'amélioration des performances thermiques et acoustiques (isolation, menuiseries, ventilation, chauffage).
- Changement de la source d'énergie
- Travaux d'aménagement intérieur
- Travaux d'agrandissement des nouveaux espaces
- Travaux d'accessibilité
- Travaux de façade (Vêtures)

Le montant de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) est estimé à 921 024 € HT (soit 1 087 424 € TTC), dont 832 000 € HT de travaux (soit 998 400 € TTC). Voici un devis détaillé par poste et un plan de financement.

Devis détaillé :

POSTES	DETAILS	MONTANTS HT
Architecte maître d'œuvre	Honoraires	89 024 €
Architecturaux	Gros œuvre/maçonnerie	133 700 €
	Terrassement / VRD	17 400 €
	Menuiseries extérieures	81 300 €
	Serrurerie métallerie	12 200 €
	Peinture/finitions intérieures	102 900 €
	Menuiseries intérieures	50 600 €
	Façade	18 500 €
	Carrelage / faïence	18 800 €
	Sol souple	27 000 €

	Vêture métallique / Couverture / étanché structure métallique	
Fluides	Electricité/courant faible	100 500 €
	Chauffage/ventilation/ Plomberie/sanitaire	175 500 €
TOTAL		921 024 €

PLAN DE FINANCEMENT :

<i>Financement</i>	<i>Montant H.T. de la subvention</i>	<i>Date de la demande</i>	<i>Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)</i>	
Union Européenne				
DETR	184 204	14/01/2020		20%
Autre subvention Etat				
DSIL CRTE (BIC)	46 051 138 153	Février 2021 Février 2021		5% 15%
Région Appel à projet bois énergie	25 788	Mars/avril 2021		2,8%
Contrat ambition Région (moins la subvention pour la chaudière bois granulés)	237 991	Mars/avril 2021		27,8%
Territoire Porte des Alpes Conseil Départemental	70 000 16 578	Mai/juin 2021 Mai/Juin 2021		7,6% 1,8%
Autres financements publics				
Sous-total (total des subventions publiques)	718 765			80%
Participation du demandeur :				
- Autofinancement	22 259			
- Emprunt	180 000			
TOTAL	921 024			100 %

Le dossier étant au stade de l'APD le début des travaux est programmé fin 2021. Des demandes de subvention doivent donc être déposées pour le financement de ce projet et notamment :

- Auprès de l'ADEME et la Région Auvergne Rhône Alpes (appel à projets régional bois énergie) et Contrat Ambition Région

- Auprès du Conseil départemental et du Territoire (maison du Département des Alpes)
- Auprès de l'Etat (DETR – DSIL – Contrat de relance et transition écologique CRTE)

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider l'APD, avec comme objectif de réduire le montant total des travaux en phase PRO, avant consultation des entreprises, pour atteindre un montant maximum de 810 000 € HT.
- D'autoriser la constitution et le dépôt des autorisations nécessaires au titre du code de l'urbanisme et de la construction.
- De solliciter tout organisme susceptible d'allouer des subventions, notamment l'ADEME, la région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental et du Territoire Porte des Alpes et l'Etat et ce aux taux maximums.
- De s'engager à respecter les critères imposés par les organismes subventionneurs pour l'obtention des subventions.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte et effectuer toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'APD avec comme objectif de réduire le montant total des travaux en phase PRO, avant consultation des entreprises, pour atteindre un montant maximum de 810 000 € HT.
- Autorise la constitution et le dépôt des autorisations nécessaires au titre du code de l'urbanisme et de la construction.
- Sollicite tout organisme susceptible d'allouer des subventions, notamment l'ADEME, la région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental et du Territoire de l'Isère et l'Etat et ce aux taux maximums.
- S'engage à respecter les critères imposés par les organismes subventionneurs pour l'obtention des subventions.
- Autorise le Maire à signer tout acte et effectuer toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité -Certifié exécutoire et affiché

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le



ID : 038-213805120-20210218-2021_05-DE